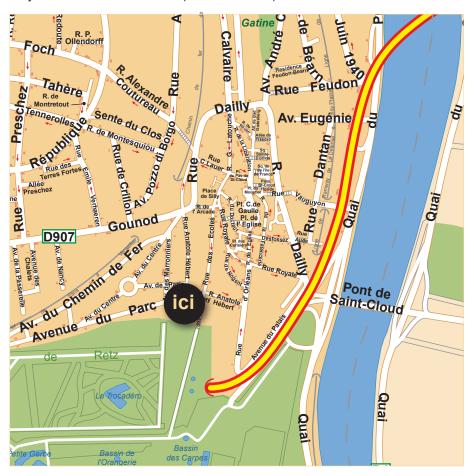
▶ Maison de l'Amitié

18, rue des Écoles - 92210 Saint-Cloud Tél. : 01 46 02 25 69

contact@maisondelamitie.fr

▶ Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 le samedi de 9h30 à 11h30 en juillet et août de 9h à 12h (sauf le samedi)



Le Point d'Accès au Droit (PAD) de Saint-Cloud

Accueillir - Écouter - Informer - Orienter



Une aide précieuse dans vos démarches juridiques

Le Point d'Accès au Droit (PAD)

Le Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil permanent et gratuit. Il permet d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Au Point d'Accès au Droit, vous pourrez :

- obtenir des informations générales sur vos droits et vos obligations ;
- trouver un accompagnement dans vos démarches administratives et juridiques ;
- bénéficier de consultations avec des professionnels du droit (juriste, avocat, notaire, délégué du défenseur des droits).

Tous les services proposés au PAD sont gratuits et une entière confidentialité est assurée.

Sur rendez-vous uniquement :

• par téléphone : au 01 46 02 25 69

• sur place :

à la Maison de l'Amitié 18, rue des Écoles - Saint-Cloud

Les professionnels à votre service

- Le juriste vous informe sur vos droits et vos obligations, vous oriente et vous accompagne dans vos démarches juridiques.
- Les avocats proposent des consultations en droit du travail, de la famille, immobilier,...
- Le notaire vous informe sur les successions, les régimes matrimoniaux, l'acquisition et la vente de biens immobiliers.
- Le conciliateur de justice vous aide à résoudre à l'amiable des problèmes de voisinage, malfaçons de travaux, différends entre propriétaires et locataires.
- Le délégué du défenseur des droits recherche une solution amiable aux difficultés rencontrées avec une administration (CAF, CPAM, caisse de retraite..).
- L'association ADIL92 vous informe sur vos droits et vos obligations en matière de logement.
- L'UNPI (Union Nationale des Propriétaires Indépendants) vous accompagne dans vos démarches.
- L'association UFC Que Choisir répond à vos questions liées à la consommation.
- L'écrivain public aide à la rédaction de courriers divers, et/ou administratifs.